

Le droit social des expatriés

Unil
UNIL | Université de Lausanne

 Institut suisse de droit comparé
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung
Istituto svizzero di diritto comparato
Swiss Institute of Comparative Law

UNIL | Université de Lausanne
Faculté de droit et des sciences criminelles
Centre de droit privé – IDAT
Bâtiment Internef
CH-1015 Lausanne

Frankieren
Affranchir
Affrancare

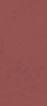
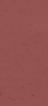
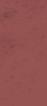
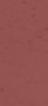
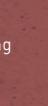
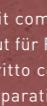
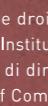
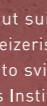
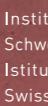
Institut suisse de droit comparé (ISDC)
Quartier UNIL-Dorigny | CH-1015 Lausanne
Tél. +41 (0)21 692 4911 | Fax +41 (0)21 692 4949

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
Faculté de droit et des sciences criminelles | Centre de droit privé – IDAT
Bâtiment Internef – 426 | CH-1015 Lausanne
Tél. +41 (0)21 692 2830 | Fax +41 (0)21 692 2835



www.isdc.ch

www.unil.ch/droit



 swissuniversity.ch

Vendredi 14 juin 2013 dès 08h30
Bâtiment ISDC

colloque idat

Institut du droit des assurances et du travail (IDAT)
Institut suisse de droit comparé (ISDC)

Le droit social des expatriés

Unil
UNIL | Université de Lausanne
Faculté de droit
et des sciences criminelles

Programme

8h30	Accueil des participants Présidence durant la matinée <i>Prof. Andrea Bonomi, Vice-Doyen, Directeur du CDCEI (Centre de droit comparé, européen et international), Faculté de droit et des sciences criminelles, Université de Lausanne</i>
9h00	Introduction <i>Prof. Bettina Kahli-Wolff, Doyenne de la Faculté de droit et des sciences criminelles, Université de Lausanne</i>
9h10	Grundprinzipien der europäischen Sozialrechtskoordination / Fundamental Principles of the European Social Coordination <i>Prof. Dr. Eberhard Eichenhofer, Lehrstuhl für Sozialrecht und Bürgerliches Recht, Friedrich-Schiller-Universität, Jena (D)</i>
9h40	Applicability of Home-Country Law to Expatriates Working Abroad : Examples from the USA and Europe <i>Madame Annelot Peters, LL.M., Responsable des droits néerlandophones à l'ISDC et Madame Karen Topaz Druckman, J.D., LL.M., Responsable du droit américain à l'ISDC, Chargée de cours à la Faculté de droit et des sciences criminelles, Université de Lausanne</i>
10h10	Discussion
10h30	Pause café
11h00	Qu'est-ce qu'une holding, une entreprise, un employeur ? <i>Prof. Eggar Philippin, Faculté de droit et des sciences criminelles, Université de Lausanne</i>
11h30	L'entreprise et les assurances sociales de ses salariés mobiles <i>Prof. Jacques-André Schneider, Faculté de droit et des sciences criminelles, Université de Lausanne, avocat à Genève</i>
12h00	Discussion
12h30	Buffet sur la pelouse
14h00	Présidence durant l'après-midi
14h00	Plans d'intérêssements sous l'angle du droit fiscal international <i>Prof. Pierre-Marie Gläuser, HEC, Université de Lausanne, avocat à Lausanne et Madame Valentina Moshk, ass.-dipl., HEC, Université de Lausanne</i>
14h30	Plans d'intérêssements sous l'angle du droit social international <i>Prof. Bettina Kahli-Wolff, Doyenne de la Faculté de droit et des sciences criminelles, Université de Lausanne</i>
15h00	Discussion
15h15	Pause café
15h30	Les règles impératives de protection applicables au détachement de travailleurs vers la Suisse <i>Prof. Rémy Wyler, Faculté de droit et des sciences criminelles, Université de Lausanne, avocat à Lausanne</i>
16h00	Panel : Discussion de cas concrets (surtout en rapport avec l'assujettissement) Avec la participation de : <i>Me Alexis Overney, avocat spécialiste FSA, Fribourg Prof. Gustavo Scattazzini, Université de Bâle, Tribunal fédéral, Lucerne et les intervenants de la journée (Modération : Prof. Bettina Kahil)</i>
16h40	Another perspective for the end : a look into the people who move to Greece and claim a part of their pension from the Greek Social Security System <i>Mr. George Simeonidis, Executive Board Member, Hellenic Republic, Hellenic Actuarial Authority</i>
17h00	Fin de la journée

1. Organisation

L'institut du droit des assurances et du travail (IDAT) de la Faculté de droit et des sciences criminelles de l'Université de Lausanne et l'institut suisse de droit comparé (ISDC), Dorigny.

2. Inscription

Le bulletin d'inscription doit être adressé à l'IDAT, Centre de droit privé, Université de Lausanne, Bâtiment Internat, 1015 Lausanne, le plus rapidement possible, mais au plus tard dix jours avant la date du colloque. Le nombre d'inscriptions est limité à 80 ! Les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée.

3. Confirmation – Paiement

Une confirmation écrite et une facture, avec BV, vous parviendront dès réception de votre bulletin d'inscription.

Le paiement doit parvenir à réception de la facture.

4. Finance d'inscription – Annulation

La finance d'inscription est de CHF 450.-- par personne. Ce montant comprend la documentation distribuée le jour même, les pauses-café, le déjeuner.

Seules les demandes d'annulation formulées par écrit seront prises en considération. Celles-ci doivent nous parvenir 10 jours avant la date du colloque. Dans ce cas, la finance d'inscription sera remboursée, sous déduction de CHF 60.-- pour les frais administratifs.

Passé ce délai, la finance d'inscription sera due intégralement, même en cas de non-participation à la journée.

5. Emplacement – Accès

Le Colloque se tiendra à l'Université de Lausanne, Bâtiment ISDC, situé sur le campus de Dorigny, 1015 Lausanne.

Accès en voiture :

Autoroute sortie «Lausanne-Sud», ensuite «UNIL-EFL» et au premier giratoire (rester sur la piste de droite), tourner à droite.
(Plan d'accès : <http://planete.unil.ch>).

Vu le nombre limité de places visiteurs dans le parking de l'UNIL, il serait judicieux d'emprunter les transports publics.

En transports publics :

Depuis la gare CFF de Lausanne, Ligne M2 jusqu'au Flon puis Ligne M1, jusqu'à l'arrêt Unil-Dorigny, ensuite se rendre au bâtiment Internet.

6. Autres renseignements

Pour toute autre renseignement, vous pouvez vous adresser à

Mme Emanuelia Vos

Centre de droit privé – IDAT

Bâtiment

Quartier Dorigny

1015 Lausanne

Tél. 021 692 28 30

Fax 021 692 28 35

e-mail : emanuela.vos@unil.ch



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part au Colloque du **vendredi 14 juin 2013** sur «Le droit social des expatriés» et accepte par conséquent les conditions générales figurant sur ce programme.



Ne prendra pas part audit Colloque, mais souhaite recevoir la documentation pour le prix de CHF 50.–



La personne soussignée prendra part